

SE FORMER C'EST LA CLÉ !

- VOUS ÊTES SALARIÉ DEPUIS PLUS DE 6 ANS ?
- VOUS AVEZ ÉTÉ LICENCIÉ APRÈS 2009 ?

Vous avez donc un **CPF** : Un Compte Personnel de Formation !



VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE OUBLIÉ D'OUVRIR VOTRE CPF ?



N'ATTENDEZ PLUS, FAITES-LE !

COMMENT ?

C'est très simple !
Il vous suffit de renseigner vos heures de DIF !

QU'EST-CE QUE LES HEURES DE DIF ?

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) est un dispositif permettant aux salariés de suivre des actions de formation continue.

Jusqu'en 2014, on avait 20h/an et on pouvait cumuler jusqu'à 120h maximum.

Mais plus maintenant !



SAVIEZ-VOUS QUE 1H DE DIF VAUT 15€

Et oui, et peu de gens le savent !

Cependant, pour pouvoir en profiter il ne faut pas oublier de les renseigner.

Après le **30 Juin 2021**, elles seront perdues !

COMMENT RENSEIGNER VOS HEURES DE DIF ?

Se rendre sur le site officiel www.moncompteformation.gouv.fr s'identifier ou créer son compte en ligne.

Indiquer ses heures de DIF dans l'onglet « mes droits à la formation, CPF privé et DIF ».



SdB FORMATION

VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS ?

N'HÉSITEZ PAS, CONTACTEZ-NOUS !



06.07.67.34.65

contact@sdbformation.fr